



# COMMUNE DE LEGÉ LOIRE-ATLANTIQUE

## D.I.C.R.I.M.

### Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

#### SOMMAIRE

- ❖ 1 - Le mot du Maire
  - L'alerte
- ❖ 2 – Le risque T.M.D. (Transport de Matières Dangereuses)
  - Que transportent les camions ?
  - Consignes de sécurité T.M.D.
- ❖ 3 – Le risque sismique
  - Consignes « séisme ».
- ❖ 4 – Les risques météorologiques

#### NUMÉROS UTILES

- POMPIERS : 18 ou 112
- GENDARMERIE : 17
- SAMU : 15
- METEO France : Prévisions 3201  
Ou 0.892.68.02.44
- PREFECTURE : 02.40.41.20.20
- MAIRIE DE LEGÉ : 02.40.26.35.00
- URGENCE E.R.D.F. :  
0.810.333.044
- RADIO France BLEU Loire-Océan :  
FM 101.8

## LE MOT DU MAIRE

Face aux catastrophes naturelles ou technologiques, les hommes ont des réactions qui mêlent souvent un sentiment de fatalité à un rejet du risque. Or, le risque existera toujours mais nous devons tout faire pour en réduire la probabilité et les conséquences éventuelles.

Le risque majeur se caractérise par :

- Sa faible fréquence
- Sa gravité importante.

Le risque majeur est susceptible de générer de nombreuses victimes, un coût important, des dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.

La réglementation sur les risques majeurs qui s'inscrit dans le dispositif général de la sécurité civile est principalement axée sur l'INFORMATION PRÉVENTIVE. Le D.D.R.M. 44 (Document Départemental sur les Risques Majeurs), révisé en 2008, recense les risques connus sur le département : inondation, tempête, feu de forêt, mouvement de terrain, séisme, risque industriel et T.M.D (Transport de **M**atières **D**angereuses)

Notre commune est concernée par les risques majeurs suivants :

- Le transport de matières dangereuses
- Le risque sismique
- Les risques météorologiques.

Afin que la vigilance collective soit préservée et que la réactivité soit au rendez-vous, la municipalité de LEGÉ doit veiller à la diffusion de l'INFORMATION PRÉVENTIVE et faire en sorte que chaque légéen soit ACTEUR de sa sécurité, qu'il sache comment anticiper, comment reconnaître une alerte, comment se protéger et se comporter. Ce document énonce très simplement la connaissance des risques et la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Le D.I.C.R.I.M. est intégré dans le P.C.S. de LEGÉ (Plan Communal de Sauvegarde) dont l'objectif est de mettre en œuvre l'organisation communale en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder les biens et les personnes.

Le D.I.C.R.I.M. est disponible à l'Hôtel de Ville et téléchargeable sur le site internet de la ville [www.ville-lege44.fr](http://www.ville-lege44.fr).

Enfin, pour vous-même et votre famille, soyez prêt à faire face en attendant les secours. Consultez le guide de préparation aux situations d'urgence, disponible sur le portail interministériel de prévention des risques majeurs : <http://www.risques.gouv.fr>

Le Maire  
**Jean-Claude BRISSON**

Le Rédacteur  
**Guy BARRETEAU**  
Adjoint délégué à la sécurité

# L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Sirènes, pour les communes qui en sont équipées,
- Messages diffusés par des véhicules sonorisés,
- Messages sur les panneaux d'information des communes,
- Porte à porte,
- Radio, télévision,
- Par téléphone mobile (SMS) et internet.

## L'ALERTE PAR SIRENE

En cas de danger imminent, le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé.

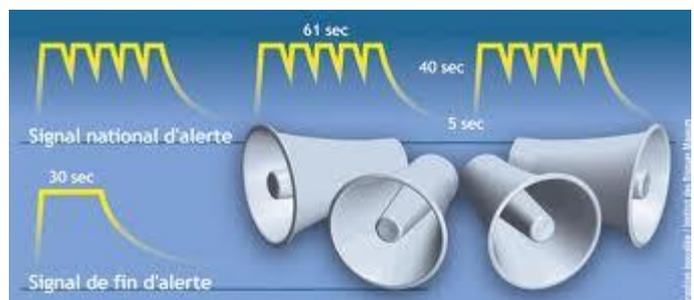
Ce signal dure trois fois 1 minute espacée de 5 secondes. La fin est donnée par un signal non modulé durant 30 secondes.

A LEGÉ, la sirène est testée tous les samedis à midi.

## L'ALERTE PAR HAUT-PARLEUR

Suivant l'évènement, des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent diffuser des consignes.

Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.



## Le « pack sécurité » à préparer chez soi :

⇒ Radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus), couvertures, vêtements, médicaments.

# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune de LEGÉ est concernée par ce risque.

## **Définition du risque T.M.D. :**

Le risque T.M.D. est mobile, consécutif à un accident se produisant lors du transport sur les routes, voies ferrées et voies navigables ou par les canalisations de gaz ou de pétrole, donc difficilement prévisible.

Le risque est plus important à proximité des grands axes de circulation sur lesquels passent un grand nombre de poids-lourds. Cependant, un accident peut arriver n'importe où et produire des conséquences semblables à celles d'un accident industriel.

Principaux risques :

- L'explosion : provoquée par un choc, un échauffement, une fuite.
- L'incendie : par choc avec étincelles, mélange de produits.
- Le nuage toxique : dispersé dans l'air, l'eau, le sol.

Effets d'un accident :

- Pour l'homme : effets de souffle, traumatismes, intoxications, brûlures, troubles respiratoires...
- Pour l'environnement : pollution (grave) de l'air et de l'eau, la faune et la flore.
- Pour les biens : détérioration et destruction.

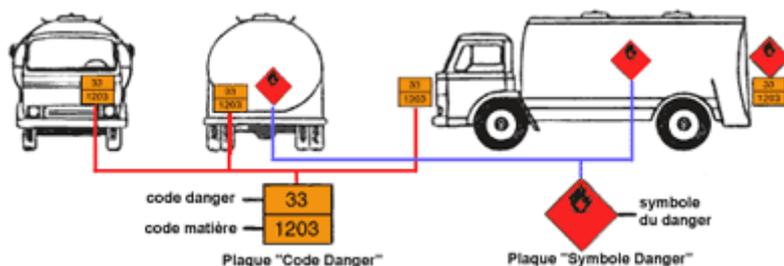
## **Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ?**

Les matières dangereuses sont des substances qui sont susceptibles d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement en raison de leurs propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer.

Une matière dangereuse peut-être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

# QUE TRANSPORTENT LES CAMIONS ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes ou des pictogrammes sur la citerne. Sur certains axes routiers, la circulation des matières dangereuses peut-être totalement interdite par l'un des 3 panneaux suivants :



Explosif



Gaz sous pression



Inflammable (liquide ou gaz)



Inflammable (solide)



Spontanément inflammable



Dégage gaz inflammable au contact de l'eau



Favorise l'incendie



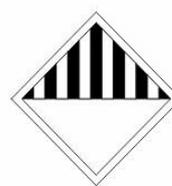
Toxique



Danger biologique



Corrosif (acide...)



Danger autre

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ T.M.D.

## Les bons réflexes

### Contacts :

- MAIRIE de LEGÉ : 02.40.26.35.00
- PREFECTURE de Loire-Atlantique : 02.40.41.20.20
- SAPEURS POMPIERS : 18 ou 112
- GENDARMERIE : 17
- SAMU : 15



Mettez-vous  
À l'abri !

Fermez tout !

Écoutez 101.8 FM  
(Radio France Bleu)



Pas de  
flamme !

Ne  
téléphonez  
Pas !

N'allez pas  
Chercher vos  
Enfants à l'école

|                  |  |
|------------------|--|
| <h2>AVANT</h2>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer sur les risques et les mesures de sauvegarde à prendre avant, pendant et après l'accident.</li> <li>• Pour les enfants des écoles, connaître et suivre les consignes du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sureté).</li> <li>• Prévoir une trousse d'urgence avec papiers essentiels (identité, livret de famille...).</li> <li>• Faire des réserves d'eau potable.</li> </ul>  |
| <h2>PENDANT</h2> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Si vous êtes témoin de l'accident</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supprimer toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette,...)</li> <li>- Donner l'alerte (sapeurs-pompiers 18/112 – Gendarmerie 17 – SAMU 15 en précisant le lieu exact de l'accident, le moyen de transport, le nombre approximatif de victime et la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...) et si les circonstances le permettent, le numéro du produit et le code danger.</li> <li>- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner.</li> <li>- Si un nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).</li> <li>- Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtement.</li> </ul> </li> <li>• <u>Quand l'alerte est donnée</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille.</li> <li>- Se confiner : <ul style="list-style-type: none"> <li>° Boucher toutes les entrées d'air (portes fenêtres, aération, cheminées...). Arrêter ventilation et climatisation.</li> <li>° S'éloigner des portes et des fenêtres.</li> <li>° Ne pas fumer.</li> <li>° Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.</li> <li>° Ne pas téléphoner.</li> <li>° Écouter la radio « France Bleu Loire-Océan » 101.8 FM</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |
| <h2>APRES</h2>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre les consignes des autorités et les appliquer !</li> <li>• En fin d'alerte, aérer le local.</li> <li>• Évaluer les points dangereux, en informer les autorités et s'éloigner.</li> <li>• Attendre d'y être autorisé pour consommer l'eau du réseau public, les légumes du jardin.</li> </ul>  |

# LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer,
- Sa magnitude (échelle de RICHTER)
- Son amplitude
- Son intensité (ampleur des dégâts)

Le territoire communal de LEGÉ est compris dans une zone de sismicité modérée (3<sup>ème</sup> degré) couvrant le sud-Loire de la Loire-Atlantique. Les mesures prises dans la commune concernent les normes de construction parasismiques destinées aux ouvrages nouveaux (bâtiments, équipements, installations) et aux maisons individuelles. Les dispositions applicables sont signalées dans le certificat d'urbanisme et les permis de construire délivrés par la commune.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ SÉISME

### Contacts :

- MAIRIE de LEGÉ : 02.40.26.35.00
- PREFECTURE de L.A. : 02.40.41.20.20

|  |   |
|--|---|
| <b>AVANT</b>                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>• S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité.</li><li>• Repérer les points de coupure gaz, eau, électricité.</li><li>• Fixer les appareils et meubles lourds.</li></ul>   |
| <b>PENDANT</b><br>La 1 <sup>ère</sup> secousse | <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>A L'INTÉRIEUR</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas sortir se mettre à l'abri dans un angle de mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.</li><li>- S'éloigner des fenêtres.</li></ul></li><li>• <u>A L'EXTÉRIEUR</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)</li><li>- A défaut, s'abriter sous un porche.</li></ul></li><li>• <u>EN VOITURE</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>- S'arrêter si possible à distance de construction et de fils électrique.</li><li>- Ne pas descendre avant la fin de la secousse.</li></ul></li></ul>   |
| <b>APRES</b><br>La 1 <sup>ère</sup> secousse   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments. Attention, il peut y avoir d'autres secousses !</li><li>• Ne pas prendre l'ascenseur.</li><li>• Couper l'eau, le gaz, l'électricité (ne pas allumer de flamme, ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités).</li><li>• Prendre ses papiers et ses médicaments indispensables.</li><li>• S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée.</li><li>• Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge dans le cadre du P.P.M.S. – Plan Particulier de Mise en Sureté).</li><li>• Éviter les zones côtières quand vous êtes en déplacement.</li><li>• Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.</li><li>• Écouter la radio (France Bleu Loire-Océan FM 101.8).</li></ul> |

# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes : rappelez-vous décembre 1996... ou encore la canicule de l'été 2003 et la tornade de Saint-Hilaire-le-Vouhis en Vendée en octobre 2012.



## La vigilance météorologique : anticiper les conséquences des phénomènes dangereux.

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les acteurs publics s'organisent pour réagir : envisager la fermeture des parcs et jardins, reporter certaines manifestations, préparer la mise en place de déviation si des arbres tombent, sabler et saler les routes en hiver...

## Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, **suivez les conseils de comportement.**

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une route enneigée...